

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2024
COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON

La réunion a débuté le 7 octobre 2024 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur MARY Patrick.

Membres présents :

Madame CABELEIRA Marie-Françoise - Conseillère Municipale
Monsieur DOS SANTOS Guillaume - Conseiller Municipal
Madame FLEURY Sandrine - Maire-Adjoint
Monsieur LECLERE Étienne - Conseiller Municipal
Monsieur MARY Patrick - Maire
Monsieur THIEBAULT Bertrand - Maire-Adjoint

Membres absents représentés :

Madame BRESSON Camille - Conseillère Municipale Pouvoir donné à M LECLERE Étienne -
Conseiller Municipal

Membres absents :

Monsieur FOUTRIER Fabrice - Conseiller Municipal
Madame PENNESI Christelle - Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : Monsieur DOS SANTOS Guillaume

Le quorum (plus de la moitié des 9 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance
- Validation du PV du 22/08/2024
- 35_2024 - Adhésion au groupement de commande départemental d'électricité coordonné par le SDEA à compter du 1er janvier 2025
- 36_2024 - Charges administratives et technique à facturer par la commune au budget eau et assainissement
- 37_2024 - Reversement de l'excédent du budget annexe eau et assainissement sur le budget principal de la commune
- 38_2024 - Transfert de la compétence "assainissement collectif" au SDDEA
- 39_2024 - Transfert de la compétence "eau potable" au SDDEA
- 40_2024 - Devis assistance technique ONF pour travaux d'exploitation coupe 13 et 16
- 41_2024 - Décision Modificative pour les Subventions
- Questions diverses

- Validation du PV du 22/08/2024

Le Conseil Municipal approuve le Procès Verbal du 22 août 2024.

7 voix pour

35_2024 - Adhésion au groupement de commande départemental d'électricité coordonné par le SDEA à compter du 1er janvier 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commande départemental d'électricité coordonné par le SDEA.

Après délibération, le Conseil accepte l'adhésion.

7 voix pour

36_2024 - Charges administratives et technique à facturer par la commune au budget eau et assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil de débattre du montant à facturer pour les charges administratives d'eau et assainissement.

Après délibération, le Conseil fixe le montant à 14 550 €.

7 voix pour

37_2024 - Reversement de l'excédent du budget annexe eau et assainissement sur le budget principal de la commune

Monsieur le Maire propose au conseil de procéder à un reversement de l'excédent du budget eau et assainissement sur le budget de la commune.

Après délibération, il a été décidé qu'un reversement sera effectué à hauteur de 230 000 €

7 voix pour

38_2024 - Transfert de la compétence "assainissement collectif" au SDDEA

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le transfert de la compétence « assainissement collectif » au SDDEA.

Après délibération, le Conseil valide le transfert de la compétence.

7 voix pour

39_2024 - Transfert de la compétence "eau potable" au SDDEA

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le transfert de la compétence « eau potable » au SDDEA.

Après délibération, le Conseil valide le transfert de la compétence.

7 voix pour

40_2024 - Devis assistance technique ONF pour travaux d'exploitation coupe 13 et 16

Monsieur le Maire présente au Conseil un devis de l'ONF pour une vente en régie des parcelles 13 et 16 d'un volume estimé à 30 m3 de chêne, 100 m3 de hêtre et 335 m3 de bois de trituration. Le montant total du devis s'élève à un sold positif estimé de 9 889,05 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette vente en régie

7 voix pour

41_2024 - Décision Modificative pour les Subventions

En raison d'un manque de fonds budgétés pour le chapitre 65 (autres charges de gestion courante), Monsieur le Maire propose un transfert de 10 000 € vers ce budget à partir du chapitre 011 (charges à caractère général).

Le Conseil valide ce transfert.

7 voix pour

- Questions diverses

- A l'occasion d'une sortie scolaire, l'école de Maranville souhaiterait une aide financière pour les enfants domiciliés sur la commune de Longchamp sur Aujon. Le Conseil valide la demande.
- Variété Cabaret a demandé à la commune la pose de caméra de vidéosurveillance dans la salle des fêtes. Le Conseil s'oppose à la demande.
- Le PN 127 sera fermé du lundi 14 octobre au mercredi 16 octobre.
- Concernant les décorations de Noël, la Commune a fait l'acquisition d'un sapin et de guirlandes.
- Le Maire présente un devis de 954 € pour l'installation de gouttières sur les garages de la place de la mairie. Le conseil valide le devis.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 23h30.

Monsieur DOS SANTOS Guillaume
Secrétaire de séance

Monsieur MARY Patrick,
Maire

[[[signature1]]]